SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 JUILLET 2021
SUR LA PLATEFORME ZOOM EN RAISON
DE LA NON-DISPONIBILITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller

ABSENTS : Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Dépôt et adoption – 1er projet – modification – Règlement de Zonage 601-2021
4. Avis de motion et dépôt – modification – Règlement de Construction 603-2021
5. Résolution : Signature du Bail de lot de grève – 25 ans
6. Période de questions concernant les points à l'ordre du jour uniquement
7. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

La directrice générale note que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits. De plus, avant la tenue de la séance, ils ont été avisés par écrit de l'ajout d'un point au procès-verbal 'Signature du bail de lot de grève'. Les membres absents ont confirmé par écrit avoir été avisés du changement préalablement à la tenue de la rencontre pour laquelle leur absence était justifiée.

RÉSOLUTION NO : 1727 -21

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

RÉSOLUTION NO : 1728-21

3. <u>DÉPÔT ET ADOPTION – 1ER PROJET – MODIFICATION – RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-2021</u>

ATTENDU QUE durant le processus de modification de ses règlements d'urbanisme au printemps dernier, le conseil municipal a détecté certains éléments qu'il désirait revoir et modifier,

ATTENDU QUE pour cette raison, une première modification à son règlement de zonage et au règlement de construction ainsi qu'aux grilles de spécification devient nécessaire,

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal, sis au 6822, chemin Royal à Saint-Laurent,

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement zonage numéro 601-2021.

4. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – MODIFICATION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 603-2021</u>

Monsieur Gilles Godbout donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 611-2021 modifiant le règlement de construction no. 603-2021 :

Dispositions particulières relatives aux bâtiments », l'article 3.2.3 sur la « Fondation du bâtiment principal » est modifié de la façon suivante : « Un bâtiment principal peut être érigé sur l'une ou l'autre des options suivantes :

1) *une dalle flottante de béton pourvu qu'elle soit à l'abri de toute possibilité de désordre ou de soulèvement dû au gel;*

2) *un mur de fondation permanent et continu sur tout son périmètre. Depuis l'assise jusqu'au niveau fini du sol, le mur de fondation doit être construit de béton coulé sur place. Toutefois, un mur de fondation peut être réalisé en blocs de béton, mais doit être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur autorisé.*

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal, sis au 6822, chemin Royal à Saint-Laurent,

RÉSOLUTION NO : 1729-21

5. <u>SIGNATURE DU BAIL DE LOT DE GRÈVE – 25 ANS</u>

ATTENDU QUE le bail de lot de grève est consenti à la Municipalité pour le Club nautique par le ministère de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques et se renouvelait automatiquement d'année en année jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE le Club nautique de l'Île-d'Orléans désire obtenir un prêt pour des travaux divers et des rénovations;

ATTENDU QUE le prêteur exige un bail minimum de 25 ans;

ATTENDU QUE les baux avec le Domaine hydrique sont d'une durée maximale de 25 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son entente avec le Club nautique de l'Île d'Orléans;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser Madame Debbie Deslauriers, mairesse ainsi que Madame Michelle Moisan, directrice générale à signer le bail et l'entente pour le lot de grève et ce aux à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau selon les conditions stipulées dans le bail no. 2021-069, dossier no. 4121-02-93-0040.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1730-21

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 25.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».